

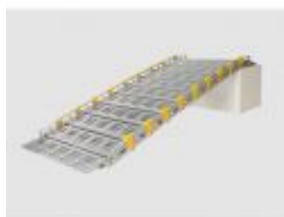
Main Courante De 2 M Pour Rampe Enroulable Roll-a-ramp

Référence : 3180615

DESCRIPTION :

Entièrement enroulable, la **Rampe ROLL-A-RAMP de 2 m avec main courante** s'installe facilement afin de **permettre le franchissement d'obstacles** ou l'accès à certains véhicules pour **personnes à mobilité réduite**.

Conçue en **aluminium aéronautique anodisé**, elle **ne craint pas les intempéries** et sa robustesse assure une **durabilité élevée** dans le temps.



INFORMATION PRODUIT

Main courante 2 m pour rampe enroulable ROLL-A-RAMP.

Grâce à la **Rampe d'Accès Enroulable ROLL-A-RAMP**, vous pouvez **faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite**. Conçue en aluminium aéronautique anodisé, elle peut être utilisée par beau temps comme par temps de pluie **sans risque de corrosion**. Elle **résiste ainsi aux intempéries**, s'entretient facilement et possède une **durabilité élevée**. Elle dispose aussi d'une **surface antidérapante** ainsi que de **rebords de sécurité** afin d'**éliminer les risques de glissement**.

A la fois **robuste** et **légère**, elle se manipule et se range facilement en s'enroulant sur elle-même en quelques secondes. Vous



Par Courrier

408 Rue Albert Bailly
59290 WASQUEHAL



Par Téléphone

03 66 72 41 50
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h



Par Fax

09 72 33 92 93
24h/24 7j/7



Par Internet

www.handinorme.com
mail : contact@handinorme.com

pouvez ainsi la stocker dans votre coffre de voiture afin de la déplacer.

De plus, elle est **totalelement évolutive** : les modules peuvent être ajoutés ou supprimés pour s'adapter aux différents changements de véhicules ou lors des déménagements. Ainsi, vous pouvez à tout moment permettre le **franchissement des obstacles** dont la hauteur est de 20cm . Il peut alors s'agir de simples marches ou bien d'un accès à un véhicule.

C'est une véritable révolution des rampes amovibles !

Et ce n'est pas tout, notre rampe peut aussi être utilisée dans d'autres circonstances, toujours en respectant un certain pourcentage de pente :

- 6 à 10 % pour les fauteuils roulants manuels en autonomie
- 15 à 20 % pour les fauteuils roulants manuels assistés, selon la force de l'assistant
- 20 % pour les fauteuils roulants électriques ou scooters
- 25 % pour les rampes de chargement de véhicule

Notre **Rampe ROLL-A-RAMP** est mise en place au **Ministère de la Culture**, à la **Ville de Paris**, au **Ministère de l'Intérieur**, au **Sénat**, à l'**Assemblée Nationale** ainsi qu'à **Bercy** quand ils en ont le besoin pour une utilisation ponctuelle.

La main courante 2 m est un produit complémentaire pour la rampe ROLL-A-RAMP.

Caractéristiques

- **Matière** : Aluminium aéronautique anodisé
- **Anti-corrosion**
- **Aucune fixation**
- **Léger et facile à manipuler**
- **Grande capacité de charge** : De 450 à 280 kg selon la longueur
- **Zone de passage antidérapante**
- **Longueur modulable rapidement**
- **Garantie Fabricant pendant 10 ans**

Dimensions :

- **largeur intérieure** : 750 mm
- **largeur hors tout** : 767 mm
- **hauteur à franchir** : 20cm
- **longueur** : 2000 m
- **capacité de charge** : 450kg
- **poids** : 20kg

Ce que dit la loi Article 2 - II.2°.a) de l'Arrêté du 8 Décembre 2014

"Lorsqu'une dénivellation ne peut être évitée, un plan incliné de pente inférieure ou égale à 6 % est aménagé afin de la franchir. Les valeurs de pentes suivantes sont tolérées exceptionnellement :

- *Jusqu'à 10 % sur une longueur inférieure ou égale à 2 m.*
- *Jusqu'à 12 % sur une longueur inférieure ou égale à 0,50 m.*



Par Courrier

408 Rue Albert Bailly
59290 WASQUEHAL



Par Téléphone

03 66 72 41 50
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h



Par Fax

09 72 33 92 93
24h/24 7j/7



Par Internet

www.handinorme.com
mail : contact@handinorme.com

Un palier de repos est nécessaire en haut et en bas de chaque plan incliné, quelle qu'en soit la longueur. En cas de plan incliné de pente supérieure ou égale à 5 %, un palier de repos est nécessaire tous les 10 m.

Lorsqu'un cheminement accessible est bordé à une distance inférieure à 0,90 m par une rupture de niveau d'une hauteur de plus de 0,40 m, un dispositif de protection est implanté afin d'éviter les chutes.

De plus, dans le cadre de la Réglementation Accessibilité des ERP, un Carillon d'Appel est obligatoire. Celui-ci doit être positionné entre 0,90 et 1,30 m de hauteur et à plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle lorsque vous avez recours à une rampe amovible."

Dans le cadre de la réglementation d'accessibilité des ERP, un [Carillon d'Appel](#) est obligatoire et doit être positionné entre 90 et 130 cm de hauteur tout en étant à plus de 40 cm de tout obstacle ou coin de mur.



Par Courrier

408 Rue Albert Bailly
59290 WASQUEHAL



Par Téléphone

03 66 72 41 50
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h



Par Fax

09 72 33 92 93
24h/24 7j/7



Par Internet

www.handinorme.com
mail : contact@handinorme.com